



L'actu du moment

Autorisations de plantations nouvelles 2023

L'arrêté relatif aux « contingents » d'autorisation de plantation nouvelle pour la campagne 2023 a été **publié le 27 février 2023** : [ici](#)

Les autorisations de plantation de vigne : c'est quoi donc ?

Dès lors qu'il y a commercialisation du vin produit ou au-delà d'une surface de 1000 m², une plantation de vigne ne peut être réalisée qu'après avoir obtenu une autorisation de plantation (hormis quelques cas spécifiques strictement encadrés). Les demandes d'autorisation s'effectuent via un guichet unique et dématérialisé, commun à FranceAgriMer et à l'INAO : [Vitiplantation](#)

Il existe plusieurs types d'autorisations :

- les **replantations** (liées à un arrachage d'une surface de vigne équivalente, cet arrachage étant réalisé avant ou après la replantation),
- les **plantations nouvelles** (les surfaces attribuées à ce titre ne sont pas délivrées au regard d'un arrachage et contribuent ainsi à l'accroissement du vignoble).

Par ailleurs, certains viticulteurs disposent encore d'autorisations dites "de conversion de droits" obtenues à partir de droits délivrés avant le 1^{er} janvier 2016 (date de mise en place du nouveau système d'autorisations).

Les autorisations de plantation nouvelle, replantation et replantation anticipée sont valides pendant les trois ans suivant la délivrance de l'autorisation.

Quand faire sa demande d'autorisation de plantation ?

Les autorisations de plantation nouvelle peuvent être demandées une fois dans l'année, de mi-mars à mi-mai.

Pour l'année 2023, la période de dépôt s'étalera du **15 mars 2023 à 9h00 au 15 mai 2023 à 23h59**.

Après instruction, les autorisations seront délivrées à la fin du mois de juillet.

Les autorisations de replantation et replantation anticipée peuvent être demandées toute l'année.

Les autorisations issues de conversion de droits ne peuvent plus être demandées depuis le 1^{er} janvier 2023.

Pour plus d'informations cliquez [ici](#)

Les dernières parutions aux JO, JOUE et au BO Agri

Aides et financements

- Mise en œuvre du Dispositif National d'Accompagnement des projets et initiatives (DiNA) des coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA) : [ici](#) et [ici](#)

- Mise en œuvre par FranceAgriMer de la **2ème vague de la mesure « équipements pour la troisième révolution agricole » du plan France 2030**, visant à amplifier et accélérer le déploiement des équipements innovants favorables à la 3ème révolution agricole, au moyen d'un programme d'investissement dans les exploitations agricoles : [ici](#)
- Décret n° 2023-189 du 20 mars 2023 modifiant le décret n° 2022-967 du 1er juillet 2022 instituant une **aide visant à compenser la hausse des coûts d'approvisionnement de gaz naturel et d'électricité** des entreprises particulièrement affectées par les conséquences économiques et financières de la guerre en Ukraine : [ici](#)
- Arrêté du 17 mars 2023 relatif à la **mise en œuvre de la conditionnalité et de la conditionnalité sociale** en métropole à compter de la campagne 2023 : [ici](#)
- Arrêté du 17 mars 2023 fixant les **conditions d'accès au programme volontaire pour le climat, l'environnement et le bien-être animal** dit « écorégime » pour les voies d'accès « pratiques de gestion agro-écologique des surfaces agricoles » et « éléments favorables à la biodiversité » : [ici](#)
- Décret n° 2023-186 du 17 mars 2023 relatif à l'établissement de la **qualité d'agriculteur actif, de jeune agriculteur ou de nouvel agriculteur**, telles que définies en application du **Plan stratégique national 2023-2027** relevant de la Politique agricole commune : [ici](#)
- Arrêté du 15 mars 2023 modifiant l'arrêté du 27 mars 2019 portant **délimitation des zones agricoles défavorisées** : [ici](#) et [ici](#)

Douanier

- Relevé par département de la **production des vins 2022** : [ici](#) + *pièce jointe*

Environnement

- Arrêté du 13 mars 2023 portant modification de l'arrêté du 9 mai 2017 définissant les actions standardisées d'économie des produits phytopharmaceutiques : [ici](#)
- Arrêté du 14 février 2023 relatif aux **mesures de protection des personnes lors de l'utilisation de certains produits phytopharmaceutiques** et modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime : [ici](#)
- Arrêté du 14 mars 2023 relatif aux règles de bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) : [ici](#)

Social

- Avis relatif à l'extension d'avenants salariaux à des conventions collectives de travail étendues relatives aux professions agricoles : [ici](#)

Technique

- Arrêté du 3 mars 2023 modifiant l'arrêté du 7 juillet 2015 établissant la **liste des variétés classées de vigne à raisins de cuve** : [ici](#)

Divers

- Avis relatif à l'indice des prix à la consommation : [ici](#)

Potentiel de productions

- Publication des recommandations professionnelles concernant la **définition de limitations régionales de plantations nouvelles et de restrictions à la replantation** dans le cadre de la gestion du potentiel de production viticole de la campagne 2023 : [ici](#)

Règlementation communautaire

- Règlement d'exécution (UE) 2023/515 de la Commission du 8 mars 2023 **renouvelant l'approbation de la substance active «abamectine» - Insecticide, cf. acariose de la vigne** - conformément au règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil, et modifiant l'annexe du règlement d'exécution (UE) no 540/2011 de la Commission : [ici](#)
- Règlement d'exécution (UE) 2023/564 de la Commission du 10 mars 2023 en ce qui concerne le **contenu et le format des registres des produits phytopharmaceutiques** tenus par les utilisateurs professionnels en application du règlement (CE) no 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil : [ici](#)

Les dernières nominations

- Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes) – Guillaume Rousset : [ici](#)
- Directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes) – Jean-Marc Callois : [ici](#)
- Commission nationale d'indemnisation des dégâts de gibier : [ici](#)
- Secrétaire générale du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire - Mme BIGOT-DEKEYZER (Cécile) : [ici](#)
-